

Chapitre I

LE DON DE CONSEIL

1. La nécessité des dons de l'Esprit

Après avoir montré que les dons de l'Esprit sont des perfections « qui disposent l'homme à être mû par Dieu », « à subir promptement l'impulsion de l'inspiration divine »¹, saint THOMAS en explique la nécessité pour le salut². Il écrit : « Pour les choses qui sont soumises à la raison humaine, c'est-à-dire en rapport avec la fin qui lui est connaturelle, l'homme peut agir par le jugement de la raison. Si cependant même en cela, il est aidé par Dieu au moyen d'une inspiration spéciale, ce sera l'effet d'une bonté surabondante. (...) Mais, dans l'ordination à la fin ultime surnaturelle à laquelle la raison meut selon qu'elle est quelque peu et imparfaitement formée par les vertus théologales, cette motion de la raison ne suffit pas si l'instinct et l'impulsion supérieure de l'Esprit Saint n'intervient pas selon saint Paul (cf. Rm 8, 14.17) : “Ceux qui sont menés par l'Esprit de Dieu sont fils et donc héritiers de Dieu” ». Il précise juste après que « les dons dépassent la perfection commune des vertus, non quant au genre d'œuvres, de la manière dont les conseils dépassent les préceptes, mais quant à la manière d'agir selon que l'on est mû par un principe plus élevé ».

Il nous faut bien comprendre à quel niveau les dons de l'Esprit interviennent. Saint THOMAS nous dit qu'ils regardent « la manière d'agir ». Jusqu'ici, nous nous sommes contentés de considérer la raison se mouvant elle-même « librement et paisiblement » à l'intérieur de la foi et de la charité qui l'illuminent de la lumière du Christ. Plus précisément, puisque c'est la prudence qui nous intéresse, nous avons cherché à voir le rayonnement du Christ sur notre capacité naturelle de discerner, de juger et d'agir (de commander) selon la loi de Dieu inscrite au fond de notre conscience. Saint THOMAS ne nie pas un tel exercice de la raison. Bien au contraire³, il précise que « l'homme “est agi” par le Saint Esprit de telle manière qu'il agit aussi en tant qu'il garde son libre arbitre »⁴. La raison discerne et juge bien toujours elle-

¹ *Somme théologique*, II, 68, 1.

² *Ibid.*, II, 68, 2.

³ Pour montrer que le don de conseil ne s'oppose pas à la prudence – en tant que, par elle, l'homme se dirige lui-même – mais au contraire la perfectionne, saint THOMAS explique paisiblement que : « Tout être qui meut en étant mû lui-même, meut du fait qu'il est mû. Aussi l'âme humaine, du fait qu'elle est dirigée par le Saint-Esprit, devient capable de se diriger, elle-même et les autres » (cf. *op. cit.*, II, II, 52, 2). De même, JEAN DE ST THOMAS précise que le don de conseil n'exclut pas « le discours et l'enquête » parce que tout cela est conduit par le Saint Esprit qui, selon la promesse du Christ, nous enseignera toute vérité ; et son onction nous instruira de toutes choses, et quant à la recherche, et quant au discernement, et quant à l'action » (*op. cit.*, p. 186).

⁴ *Op. cit.*, I, II, 68, 3.

même mais d'une manière nouvelle, en étant intérieurement et secrètement mue par un instinct supérieur qui la mène dans son exercice. Pourquoi a-t-elle besoin ainsi d'être soutenue, animée par l'Esprit Saint ? Pourquoi ne peut-elle discerner et juger par elle seule à partir de la lumière de la foi et de la charité qui, comme nous l'avons vu, la pénètre intimement ? La raison fondamentale pour saint THOMAS en est que « c'est imparfaitement que nous aimons Dieu et le connaissons » si bien que notre raison est « imparfaitement formée par les vertus théologiques ». « Or, continue saint THOMAS, c'est évident, chaque fois qu'un être possède parfaitement une nature ou forme, ou une vertu, il peut par lui-même agir d'après elle (...). Mais l'être qui possède imparfaitement une nature ou forme, ou une vertu, ne peut opérer par lui-même à moins d'être mû par un autre ».

2. La nécessité du don de conseil

Ainsi, sur le chemin qui va de la sagesse à l'exercice concret de la prudence, la raison ne peut suffire⁵. La sagesse que lui procurent les Écritures, elle ne la possède pas d'une manière telle qu'elle puisse d'elle-même, d'après cette sagesse, discerner et juger de ce qu'il faut faire *hic et nunc* pour parvenir à la fin surnaturelle. Il lui manque cette sorte d'instinct⁶ que procure la connaturalité avec la chose à faire⁷ et sans lequel la prudence ne peut parvenir à cette justesse, ce doigté qui la caractérise. « Une telle justesse, comme dit JEAN DE ST THOMAS, que l'homme ne décline ni à droite ni à gauche »⁸. On pourrait relire à cette lumière la prière de Paul à l'adresse des Philippiens : « Que votre charité croissant toujours de plus en plus s'épanche en cette vraie science et ce tact affiné qui vous donneront de discerner le meilleur (...) (cf. Ph 1, 9-10). Il faudrait voir alors dans ce tact affiné non plus seulement la conscience morale illuminée par le Christ, mais proprement le don de conseil qui perfectionne la prudence chrétienne en un affinement qui ne peut être que l'œuvre du doigt de Dieu. Les dons de l'Esprit sont précisément comme des « épanchements », des « dérivations »⁹ des vertus théologiques et, plus particulièrement, de la charité, puisque « si le Saint Esprit habite en nous, c'est par la charité »¹⁰.

Dans sa manière propre d'opérer, la raison humaine reste toujours comme en deçà de la lumière de la charité qui ne laisse pour ainsi dire pas prise au raisonnement. Le mot fameux de Pascal : « Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas » vaudrait ici au sens où la raison, tout en accueillant par la foi et la charité la lumière du Christ, ne peut se l'approprier jusqu'à pouvoir raisonner par elle-même à partir de cette lumière d'une manière qui lui soit adéquate. La charité, d'une certaine manière, échappe toujours à la raison dans son mode

⁵ Comme le dit JEAN DE ST THOMAS : « Pour que l'homme devienne apte à agir non seulement selon une règle humaine et des principes proportionnés à la raison, mais selon une mesure et une règle plus hautes que celle de la vertu humaine, il est nécessaire qu'il reçoive un *esprit* (ou une force) plus noble par lequel il est mû d'une impulsion extérieure et qui le surélève » (*Les dons du Saint-Esprit*, p. 17.)

⁶ Cet instinct, on peut le percevoir de manière exemplaire chez l'artiste qui possède la parfaite maîtrise de son art.

⁷ La « chose à faire » ici, c'est toujours, d'une manière ou d'une autre, la charité.

⁸ *Op. cit.*, p. 194.

⁹ *Somme théologique*, I, II, 68, 4.

¹⁰ *Ibid.*, I, II, 68, 5.

d'exercice propre. Parce que la charité a la Largeur, la Longueur, la Hauteur et la Profondeur même de l'amour du Christ qui surpasse toute connaissance (cf. Ép 3, 18-19), elle ne peut être sondée par la raison. Elle l'éclaire sans que celle-ci puisse posséder sa lumière.

3. La justesse d'expression en nos paroles et en nos actes

Dieu nous demandera toujours d'aimer plus que nous ne comprenons, de lâcher prise pour entrer dans une manière filiale d'agir et ne pas faire obstacle, par notre mode humain de raisonner, à l'action de l'Esprit (cf. Jn 3, 8). Lui seul en effet peut nous donner d'exprimer et de vivre par nos paroles et nos actes le Mystère de la charité du Christ, le Mystère de la Croix, sans le réduire à la mesure de la sagesse du monde : « Car le Christ ne m'a pas envoyé baptiser, mais annoncer l'Évangile, et cela sans la sagesse du langage, afin que ne soit pas réduite à néant la Croix du Christ. Le langage de la Croix, en effet, est folie pour ceux qui se perdent, mais pour ceux qui se sauvent, pour nous, il est puissance de Dieu. Car il est écrit : "Je détruirai la sagesse des sages, et l'intelligence des intelligents, je la rejetterai. Où est-il le sage ? Où est-il l'homme cultivé ?" Où est-il le raisonneur de ce siècle ? Dieu n'a-t-il pas frappé de folie la sagesse du monde ? » (Cf. 1 Co 1, 17-20.) Si nous voulons comprendre ce qu'est le don de conseil et la manière dont nous devons le vivre, il nous faut regarder en la prédication de Paul le modèle d'un acte prudent opéré sous la motion de l'Esprit. Lui-même l'exprime clairement : « Ma parole et mon message n'avaient rien des discours persuasifs de la sagesse : c'étaient une démonstration d'Esprit et de puissance, pour que votre foi reposât, non sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu » (cf. 1 Co 2, 4-5), ou encore d'une manière plus explicite même : « Nul ne connaît ce qui concerne Dieu, sinon l'Esprit de Dieu. Or, nous n'avons pas reçu, nous, l'esprit du monde, mais l'Esprit qui vient de Dieu, pour connaître les dons gracieux que Dieu nous a faits. Et nous en parlons non pas avec des discours enseignés par l'humaine sagesse, mais avec ceux qu'enseigne l'Esprit, exprimant en termes spirituels des réalités spirituelles » (cf. 1 Co 2, 11-13).

Paul marque bien l'articulation ici entre d'une part la connaissance spirituelle « des dons gracieux que Dieu nous a faits », et d'autre part l'action concrète du discours. Paul ne prêche pas en élaborant selon le mode humain de la raison un discours qui exprime l'intelligence spirituelle qu'il reçoit sur telle ou telle question grâce à la lumière de la charité qui le brûle. Mais il prêche avec un discours, des termes « enseignés par l'Esprit Saint lui-même ». Autrement dit, l'Esprit Saint n'est pas seulement à l'origine de son action de prédicateur par une inspiration intérieure (donnée dans la lumière du Christ) qu'il pourrait ensuite « maîtriser » avec l'exercice de sa raison pour en trouver, par lui seul, l'expression adéquate, mais il meut saint Paul jusque dans son parler lui-même, si bien que se réalise en lui pleinement la promesse du Christ : « Ce n'est pas vous qui parlerez, mais l'Esprit de votre Père qui parlera en vous » (cf. Mt 10, 20). D'une certaine manière, on pourrait dire que toutes nos actions qui touchent à Dieu, à notre fin surnaturelle, devraient exprimer « en termes spirituels des réalités spirituelles », avec des termes spirituels enseignés par l'Esprit lui-même, si bien que ce ne soit pas nous qui agissons, mais l'Esprit. « Puisque l'Esprit est notre vie, que l'Esprit nous fasse aussi agir » (cf. Ga 5, 25).

« Que votre lumière brille devant les hommes pour qu'ils voient vos bonnes œuvres et glorifient votre Père qui est aux cieux » (cf. Mt 5, 16). Nos bonnes œuvres sont comme l'éclat de la lumière de la grâce que nous portons en nous. Elles sont des fruits de lumière (cf. Ép 5, 9), non seulement « baignés de la lumière de l'Évangile »¹¹, mais répandant cette lumière tout autour « comme une lampe sur le lampadaire ». Seul l'Esprit Saint peut faire briller devant des hommes, c'est-à-dire rendre visibles en des paroles et des actes, la lumière intérieure de la charité¹². Lui seul peut trouver la justesse d'expression en nos moindres gestes, paroles, regards, attitudes¹³, qui reflète fidèlement, parfaitement, la lumière de celui qui « a resplendi en nos cœurs pour faire briller la connaissance de la gloire de Dieu, qui est sur la face du Christ » (cf. 2 Co 4, 5). Ce trésor de lumière et d'amour, en effet, nous le portons en des vases d'argiles (cf. 2 Co 4, 7), nous qui sommes des êtres de chair, si bien que nous ne le possédons pas parfaitement, nous n'en disposons pas de nous-mêmes comme des maîtres, mais nous en sommes plutôt les serviteurs à la manière d'instruments, de pauvres instruments dont l'Esprit veut se servir librement pour le faire fructifier.

Notre prudence est la prudence de serviteurs, serviteurs de l'Évangile¹⁴, qui « n'est pas à mesure humaine » (cf. Ga 11, 11) et que Dieu veut faire resplendir « devant les hommes » à travers nos paroles et nos activités humaines accomplies, non selon un mode humain, mais selon un mode « surnaturel » dans la docilité à l'Esprit Saint. Comme le dit le Concile dans le décret sur l'apostolat des laïcs : « Les laïcs ont d'innombrables occasions d'exercer l'apostolat d'évangélisation et de sanctification. Le témoignage même de la vie chrétienne et les œuvres accomplies dans un esprit surnaturel sont puissants pour attirer les hommes à la foi et à Dieu ; le Seigneur dit en effet : “Que votre lumière brille devant les hommes (...)” (cf. Mt 5, 16) »¹⁵.

4. Agir en tout dans l'Esprit

La distinction que fait saint THOMAS entre « les choses soumises à la raison humaine » et celles qui sont ordonnées « à la fin ultime surnaturelle » devient ici très relative. Dans la mesure où toute notre vie – même nos actions les plus cachées¹⁶ – est appelée à devenir témoignage rendu à l'Évangile en des œuvres de lumières, pures et sans reproche (cf.

¹¹ *Gaudium et spes*, n° 43, § 5.

¹² Charité qui exige elle-même, pour parvenir à sa perfection, de s'exprimer en des actes extérieurs.

¹³ Comme le dit JEAN DE ST THOMAS : « Celui qui est vraiment né de l'Esprit, tous ses actes, sa voix et sa parole procèdent de l'Esprit, et respirent l'Esprit. (...) C'est pourquoi l'homme spirituel et intérieur se révèle à nous par la manière qu'il a de se comporter extérieurement et de gouverner tous ses sens, sa voix et sa parole ; selon le mot de saint Jacques : “Celui qui ne pèche pas par la langue est un homme parfait ; il est maître de son corps tout entier” (cf. Jc 3, 2). » (*Op. cit.*, p. 7 et 8.)

¹⁴ Ce service de l'Évangile, d'une certaine manière, couvre toute notre vie dans la mesure où, en tout ce que nous faisons, nous n'avons qu'une seule chose à faire : aimer Dieu et le faire aimer (qui est « l'unique fin pour laquelle Dieu nous a créés à son image » (cf. la lettre du 16 mai 1952 de S. S. le Pape Pie XII pour le 25^e anniversaire du Patronage de sainte THÉRÈSE pour les missions).

¹⁵ N° 6, § 2.

¹⁶ « Rien, en effet, n'est voilé qui ne sera révélé, rien de caché qui ne sera connu. C'est pourquoi tout ce que vous aurez dit dans les ténèbres sera entendu au grand jour, et ce que vous aurez dit à l'oreille dans les pièces les plus retirées sera proclamé sur les toits » (cf. Lc 12, 2-3). Tel est le rayonnement sur le monde de la moindre de nos actions, de nos paroles, de nos pensées.

La prudence dans l'Esprit Saint

Ph 1, 10), « accomplies en un esprit surnaturel », et que ce témoignage ne peut être que l'œuvre en nous de l'Esprit (cf. Jn 15, 26), on peut dire que toutes nos activités sont appelées à être dirigées par la « prudence de l'Esprit » grâce au don de conseil. Reste néanmoins que l'Esprit souffle où il veut (cf. Jn 3, 8) et comme il veut selon des modes bien différents suivant que nous sommes dans la « consolation » ou la « tribulation ». Il peut aussi si bien se cacher que nous ne nous rendions pas compte de sa présence. Reste aussi que les circonstances de nos vies ne requièrent pas toutes de la même manière son assistance, et que Jésus nous l'a promise d'une manière particulière en des temps de persécutions où, à cause de lui, nous aurons à « rendre témoignage face aux rois et aux païens (cf. Mt 10, 17-20).

Il y a une autre raison pour laquelle, en toutes nos activités, notre prudence exercée dans la foi et la charité ne peut trouver sa perfection que dans la docilité à l'Esprit. C'est celle qu'exprime la prière de Salomon pour obtenir la Sagesse : « Les pensées des mortels sont timides et instables nos réflexions ; un corps corruptible, en effet, appesantit l'âme, et cette tente d'argile alourdit l'esprit aux multiples soucis. Nous avons peine à conjecturer ce qui est sur la terre, et ce qui est à notre portée nous ne le trouvons qu'avec effort (...) » (Sg 9, 14-16). Comme l'explique avec clarté JEAN DE ST THOMAS : « L'indigence et l'infirmité de la créature raisonnable a besoin de la motion du Saint Esprit non seulement dans ce qui est essentiellement surnaturel et qui excède les forces créées, mais aussi dans ce qui appartient à l'ordre propre de la créature raisonnable où elle a besoin d'être affermie et dirigée par un secours spécial, parce qu'elle est sujette à un grand nombre d'erreurs, et de périls, et de contingences, et elle ne peut faire face à tout cela avec la seule raison humaine »¹⁷. Dans sa présentation du don de conseil, saint THOMAS retiendra surtout cet aspect de contingence des événements qui fait que « nous avons peine à conjecturer » : « Parce que la raison humaine ne peut comprendre dans leur singularité les événements contingents, il en résulte que les pensées des mortels sont timides, et incertaines nos prévoyances » dit le livre de la Sagesse »¹⁸. Pour cette raison, l'homme a besoin dans la recherche du conseil d'être dirigé par Dieu qui comprend toute chose »¹⁹.

Nous n'insisterons pas plus sur cet aspect de l'incertitude de nos « prévoyances, d'abord parce qu'il nous semble latéral par rapport au problème de fond sous-jacent aux dons de l'Esprit²⁰, et ensuite parce que, à centrer l'attention sur cet aspect, on risquerait de réduire le champ du don de conseil à « la recherche du conseil ». Or, comme le fait remarquer JEAN DE ST THOMAS, « il n'appartient pas seulement à la prudence et au conseil de montrer ce qui est à faire (cela appartient à la « synesis » et à l'« eubulie », vertus adjointes à la prudence), mais aussi de commander et d'appliquer à l'acte, et c'est même ce qui est le plus difficile et le plus important dans la vertu de prudence. C'est pourquoi, le don de conseil étant comme une

¹⁷ *Op. cit.*, p. 194.

¹⁸ Saint THOMAS dépend évidemment ici de la Vulgate, mais cette traduction, en terme de « prévoyance », exprime bien au fond le sens global de la prière de Salomon.

¹⁹ *Op. cit.*, II, II, 52, 1.

²⁰ Cette question de fond, elle est, encore une fois, dans l'incapacité de l'homme de se diriger de lui-même vers sa fin surnaturelle à partir et selon la lumière de la foi, de l'espérance et de la charité reçue imparfaitement en son esprit.

La prudence dans l'Esprit Saint

prudence supérieure, il lui appartient aussi de commander, et d'appliquer à l'action que l'on a jugée bonne »²¹.

Ainsi considéré, le don de conseil apparaît comme le don qui nous permet en définitive d'agir effectivement sur le moment, dans et par l'Esprit (précisément par l'acte du commandement) et de donner à notre action elle-même ce tact affiné, cette justesse divine²² qui font d'elle un fruit de lumière et lui donne aussi une efficacité divine « pour attirer les hommes à la foi et à Dieu ». Il perfectionne notre vie théologale en ce qu'il lui donne de porter « un fruit de justice » (cf. Ph 1, 11) parfaitement « ajusté à la charité²³. En même temps, il demeure comme un « épanchement » (cf. Ph 1, 9), une dérivation de cette vie théologale qui fait de nous des enfants de Dieu dans l'Esprit. C'est sous cet aspect qu'il nous faut le regarder maintenant si nous voulons comprendre de quelle manière nous devons nous laisser mener par l'Esprit pour être « parfaitement » prudents dans le Christ.

²¹ *Op. cit.*, p. 200.

²² Justesse qui ne peut être donnée que dans l'instant même de l'action.

²³ Plus encore, comme « prudence de l'Esprit Saint », on pourrait dire qu'il est la « fine pointe » des dons de l'Esprit, celle qui touche directement à l'action, à laquelle tous les dons sont ordonnés en définitive (en tant qu'ils sont donnés par Dieu à l'homme afin qu'il puisse se diriger vers le ciel en opérant « d'une manière digne de l'appel qu'il a reçu » (cf. Ép 4, 1) et qui le dépasse de toute part). Dans le même sens, il y aurait sûrement un parallèle à faire entre la relation du don de conseil avec les autres dons et la relation de la prudence avec les vertus morales dans le sens où, pour s'exercer, la prudence a besoin de la disposition des autres vertus morales. Il faudrait réfléchir notamment au lien avec le don de sagesse et de science.